

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

17 décembre 2021

L'Autorité des marchés financiers (AMF) signe l'accord de coopération (MoU ESA) avec les autres autorités signataires des dépositaires centraux de titres du groupe Euroclear

L'AMF a signé le 29 septembre 2021 le Memorandum of Understanding Euroclear SA (MoU ESA) qui se substitue à la version précédemment en vigueur. Euroclear ESA (ESA) est la société mère des dépositaires centraux de titres (DCT) du groupe Euroclear et fournit divers services significatifs à ces mêmes DCT.

La MoU ESA vise à organiser la coopération et l'échange d'information entre les autorités nationales compétentes des différents DCT du groupe Euroclear : Euroclear France, Euroclear Belgium, Euroclear Nederland, Euroclear Bank, Euroclear UK & International, Euroclear Sweden et Euroclear Finland.

 Télécharger le contenu

Mots clés

MARCHÉS

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



RÈGLES PROFESSIONNELLES

MARCHÉS

28 mai 2026

Décision relative aux modifications des règles de fonctionnement du système multilatéral de négociation (SMN) Aquis Exchange Europe, concernant le lancement d'une

second



COMMUNIQUÉ AMF

COOPÉRATION

20 avril 2026

L'AMF Québec, la CVMO et l'AMF France concluent un accord pour la cotation croisée de valeurs mobilières au Canada et en France



RÈGLES PROFESSIONNELLES

MARCHÉS

31 mars 2026

Décision d'approbation des modifications de règles du système multilatéral de négociation LISE, concernant notamment l'enregistrement de LISE en qualité de marchand de



Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02